

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 2 (1927)
Heft: 10

Vorwort: Les mauvais esprits dans l'armée
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Der Schweizer Soldat Le Soldat Suisse

Organ der Wehrmänner aller Grade und Heeresklassen - Organe des Soldats de tous rangs et de toutes les classes de l'armée

Herausgegeben von der Verlags-Genossenschaft „Der Schweizer Soldat“ - Edité par la Société d'Édition „Le Soldat Suisse“

Abonnementspreis: Ohne Versicherung Fr. 5.50 pro Jahr. Mit Unfallversicherung bei der Basler Lebensvers.-Ges. in Basel Fr. 7.50 pro Jahr u. Fr. 1.- für die Police
Prix d'abonn.: Sans assurance fr. 5.50 par an. Avec assurance en cas d'accident par La Bâloise, Comp. d'ass. sur la vie, à Bâle fr. 7.50 par an et fr. 1.- p. la police d'ass.

Redaktion - Rédaction: Dr. K. F. Schaer, Holbeinstr. 28, Zürich 8, Telefon Limmat 23.80. Erscheint jeden zweiten Donnerstag. Paraît chaque second jeudi.
Druck und Administration - Imprimerie et Administration: Arnold Bopp & Co., Zürich, Sihlstrasse 43, Telefon Selnau 36.64. Postscheck-Konto VIII. 91.

Les mauvais esprits dans l'armée.*

Par le Colonel Commandant de corps Sprecher von Bernegg,
Chef d'Etat-major.

Ce n'est point, comme bien vous le pensez, contre des esprits follets que je tiens à vous mettre en garde, fidèles défenseurs de la Patrie, mais contre des esprits qui existent en chair et en os, qui exercent une action néfaste et que vous rencontrez chaque jour et à toute heure, au service militaire comme dans la vie civile, à votre travail et dans vos heures de loisirs, à l'auberge et dans les journaux. Ils ne soumettent pas votre cœur à des émotions violentes, comme des phénomènes chimériques, mais ils vous enlèvent votre courage et votre joie à un travail énergique et ébranlent votre foi dans le devoir et la valeur de votre service pour la Patrie.

Il en existe de nombreuses espèces, de ces mauvais esprits, mais je ne parlerai ici que de trois et chercherai à vous prémunir contre leurs séduisantes insinuations.

L'un veut vous faire accroire qu'il n'y aura plus de guerre; que la guerre mondiale a créé chez les peuples un tel dégoût de la guerre que jamais plus il ne serait possible de les amener à reprendre les armes et que si malgré cela un pays voudrait retomber dans l'ancienne folie, la Société des nations saurait bien l'en empêcher.

L'autre vous chuchote à l'oreille: A quoi sert au pays votre service militaire et une aussi petite armée? Tout ce que nous faisons pour notre défense nationale n'est qu'un jeu d'enfant à côté de ce que font les grands Etats.

Le troisième vous affirme même que le service militaire est en contradiction avec les commandements de Dieu et qu'il y a lieu de le refuser en raison du principe qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

Voyons un peu ce qu'il en est de la justesse des raisonnements de ces mauvais esprits. Nous osons certainement dire qu'ils sont boiteux et trompeurs. Ce que tous trois cherchent à vous faire accroire est faux. S'ils sont sincères, ils font grossièrement erreur, et s'ils ne le sont pas et qu'ils agissent dans un but intéressé ou dans l'intérêt d'un parti, ils mentent effrontément.

Il vous sera facile, à l'aide des quelques brefs arguments qui suivent, de réduire au silence ceux qui cherchent à vous induire en erreur.

Répondez au premier: L'évidence et l'observation quotidienne opposent un démenti formel à ces théories. Aussi longtemps qu'un homme convoitera ce que possède son prochain, ou un Etat ce qui appartient à un autre Etat, il y aura des querelles et des guerres. Le désarmement des peuples est aujourd'hui plus que jamais une phrase creuse à l'usage des naïfs; les armements, tant sur terre que sur mer, augmentent sans

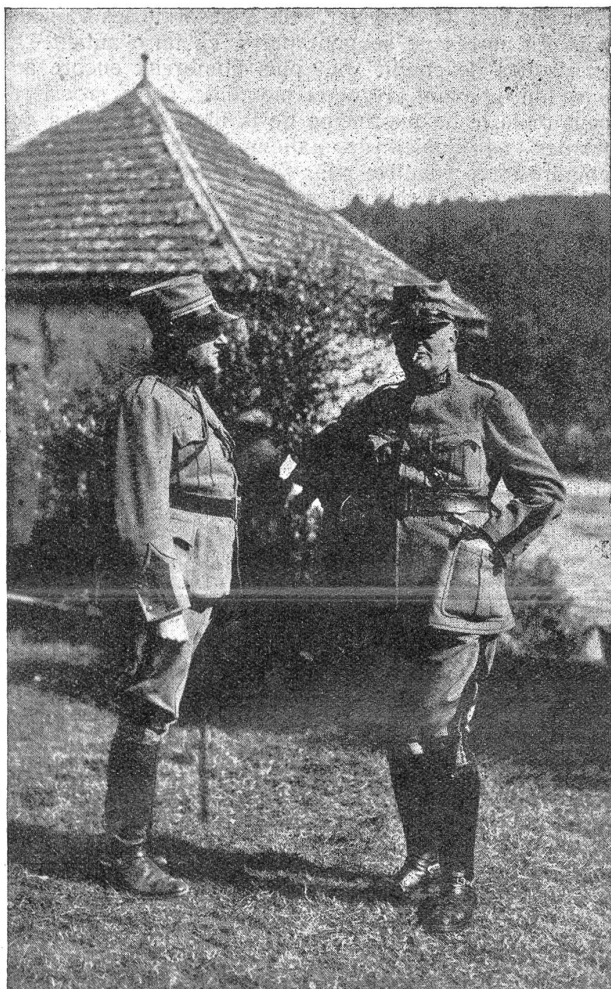
cesse au lieu de diminuer. On a désarmé les vaincus, mais les autres ne songent pas à en faire autant. Et les risques de conflit sont plus nombreux encore aujourd'hui qu'avant la guerre mondiale. On a grossièrement renié le beau principe de la libre disposition des peuples et la Société des nations ne dispose pas de la moindre force effective pour empêcher les grands Etats qui le voudraient, de réaliser leurs buts par la violence. Tout au plus parviendra-t-on, par des mesures économiques ou autres, à intimider tel petit pays qui ne vit déjà que par la grâce des grands. Nous ferions bien de ne pas attendre de la Société des nations davantage que n'en attendent les Etats-Unis, qui furent assez avisés pour pénétrer les buts de cette institution et assez indépendants pour agir en conséquence.

A la théorie du deuxième, vous opposerez l'expérience de la grande guerre. Il ne fait pas l'ombre d'un doute pour moi qu'indépendamment de la protection divine, c'est à sa préparation militaire et à son armée que la Suisse doit d'avoir été épargnée par les furieuses tourmentes de la guerre mondiale. Les belligérants n'avaient évidemment pas envisagé, dans leurs plans de campagne, le passage de leurs troupes à travers la Suisse pour tomber sur le flanc ou sur l'arrière de l'ennemi, mais il existait un autre danger: si nos voisins n'avaient pas été convaincus que nos autorités, notre peuple et notre armée étaient fermement résolus à défendre de toutes leurs forces le sol de la Patrie, quelle n'eût pas été leur tentation de transporter le théâtre des hostilités de leur propre pays dans le nôtre? Il est d'ailleurs certain que s'ils avaient douté de notre force et de notre fermeté, d'insignifiantes violations de frontière de la part de l'un des belligérants eussent servi à l'autre de prétexte pour envahir notre pays. Il s'agissait d'éviter qu'aucun d'eux n'éprouve des doutes sur notre résolution et notre aptitude à nous défendre jusqu'à la dernière extrémité. Il n'était donc pas sans importance non plus de chercher à convaincre de la valeur de notre armée de milices les chefs d'Etat et officiers supérieurs qui assistaient avant la guerre à nos manœuvres et exercices militaires ou les suivaient sans le faire remarquer. L'impression qu'ils en rapportaient dépendait autant de la conduite des officiers que de la tenue de la troupe, de sa discipline, de son aptitude à la marche et à supporter les fatigues et les privations. A ce point de vue aussi votre attitude en temps de paix n'est pas une chose sans importance, et il n'est pas indifférent que vous fassiez voir ou non que vous prenez au sérieux la préparation de notre armée. Ce faisant vous contribuerez en réalité, en temps de paix déjà, à la protection de la Patrie et vous aurez conscience de faire œuvre utile. Cela vous encouragera à donner tout l'effort dont vous êtes capables durant les brèves périodes de service qu'exige de vous notre préparation militaire.

Le troisième séducteur veut porter le trouble dans votre conscience en qualifiant de péché l'usage des armes. Demandez-lui, à celui-là, de vous citer une seule parole du Christ par laquelle notre Seigneur condamne

* Wir haben uns entschlossen, den unsern deutschen Lesern bereits bekannten Aufsatz auch unsern welschen Kameraden in der Uebersetzung zugänglich zu machen. Der deutsche Originalaufsatz kann daher dem französischen Text nicht mehr gegenübergestellt werden. Vgl. Nr. 5, 1. Jahrg.)
Die Red.

l'usage des armes au service de la Patrie. Il ne vous dit pas que le sixième commandement dans le texte original ne dit pas: «Tu ne tueras point», mais «Tu ne commettras pas de meurtre». Il oublie qu'au cours des milliers d'années où le peuple d'Israël obéissait à ce commandement, Jéhova lui-même, d'après l'Ancien Testament, ordonna et conduisit les guerres de son



Oberstdivisionär Favre, Kommandant der 4. Division.
Divisionnaire-colonel Favre, commandant de la 4^{me} division.
Phot. Hohl, Arch.

peuple. Le Nouveau Testament non seulement ne contient pas un seul mot contre le service de guerre ordonné par les autorités, mais encore, dans la réponse que Jean-Baptiste donne aux gens de guerre (Saint Luc. 3, 14) et dans le récit de la guérison du serviteur de Capernaüm (Math. VIII, 9) il laisse au contraire reconnaître que ni Jean ni Jésus ne songeaient à détourner les soldats de l'accomplissement de leur devoir.

Accomplissez donc vous aussi votre devoir militaire avec joie et la conscience tranquille, et sachez qu'en sacrifiant à la Patrie votre temps et vos forces en temps de paix, vos corps et vos biens en temps de guerre, vous agissez dans l'esprit de celui qui a dit que personne n'aime mieux son prochain que celui qui donne sa vie pour lui.

Note de la rédaction: Nous tous qui avons monté la garde à la frontière, nous nous groupons une fois encore et en pensée autour de notre ancien et vénéré chef d'Etat-major. Nous savons qu'il considère tout le problème de la Société des Nations du seul point de vue militaire et que, peut-être, il voit plus loin que nous. Bien que maint lecteur sera d'un autre avis sur les questions difficiles du problème de la paix et de la Société des Nations, nous pensons qu'il intéressera même ceux qui pensent autrement de connaître le point de vue exposé dans l'article ci-dessus. Le «Soldat Suisse» veut être une tribune libre, ouverte à tout confédéré ayant à cœur le bien de la Patrie.

Eines Reiters Tod.

(Zum 150. Namenstage der „Hofmannsfluh“) *)
von Wachtm. Rob. Scheurer.

Ein Prachtgebilde war Hofmanns Fritz.
Aus dunklen Augen sprühte der Blitz.
Von Haltung und Wuchs wie des Juras Tannen.
Sein Wesen geschaffen, all' Gram zu bannen.
Doch letzzeit drückte ein tiefes Weh,
Den schönsten Dragoner am Bielersee.

Der Sturmwind zauste mit wilder Wucht
Die Erlen und Pappeln der Seesbucht.
Er peitschte die Wogen und schmiss die Schäume
Hochauf in monddurchflimmerte Räume,
Dass klatschend und zischend der Fluten Schwall
Die Flühe umtoste wie Donnerhall.

Hoch oben ob schwindliger Felsenwand,
Wie erzgossen ein Reiter stand.
Der starrte hinab in die grausen Tiefen.
Wars nicht, als ob ihn die Nixen riefen:
„Komm, Freund, komm herunter an unser Herz!
Hier findest du Rettung vom herben Schmerz!“

Der Reiter spornte sein Ross zum Flug
— den Mond verfinstert ein Wolkenzug —
Ein heiseres Wiehern. Dumpfklirrendes Fallen.
Ein Ruf, wie eines Sterbenden Lallen.
Ein Ton, wie tierischer Todesschrei.
Ein dröhnendes Klatschen. Es war vorbei . . .

Leis atmet der See im Morgenglanz,
Wie müde vom nächtlichen Windsbrauttanz.
Mild fächeln und kosen die Sommerwinde,
Und silberne Wellchen gleiten gelinde
Und decken sorglich das Liebesweh
Des schönsten Dragoners am Bielersee.

Von der Bernischen Winkelriedstiftung.

Die Haupttätigkeit der Stiftung liegt heute, gleich wie in früheren Jahren, in der Fürsorge für unsere heranwachsenden Waisen und Halbwaisen, wobei uns merkwürdigerweise die Bekämpfung innerer Widerstände am meisten zu tun gibt. Leider stellen sich uns bei der herrschenden Arbeitslosigkeit auch sonst Hindernisse in den Weg; doch lassen sich bei allseitig gutem Willen meist auch diese überwinden. Zahlreich sind die Lehrstellen, die wir vermittelt haben. Die Lehr-

* Bewaldeter Sandsteinfelsen zwischen den Dörfern Vinelz und Lüscherz. Vor der Juragewässerkorrektion reichte jeweilen bei Hochwasserstand der See bis hieher. Im Sommer 1777 stürzte sich der damalige Besitzerssohn des obern Budlei-Gutes bei Vinelz, der Dragonerfeldweibel Fritz Hofmann, aus Liebesgram in voller «Montur» (er war gleichen Tages aus dem Militärdienst von Bern heimgekommen) samt seinem Dienstpferd, dem er zuvor die Augen verband, in einer Sturmnacht über diese Fluh hinunter ins Wasser. Seither wird die zirka 40 m hohe Felswand vom Volksmund «Hofmannsfluh» geheissen.